



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis : sur les lot 187-15 et 188-14 (chemin de l'Anse-Verte) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à assouplir la norme sur la marge avant de cette zone en diminuant la marge de 6 mètres à 4 mètres.

Qu'une séance publique de consultation aura lieu le 2 juin 2014, à 20 h 15 à la salle du Conseil du centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de dérogation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 2 juin 2014, 20 h 30 à la salle du conseil au centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quinzième jour de mai deux mille quatorze.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier